

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Chilliwack—quai, \$2,000 ; rivière Columbia en aval de Revelstoke—lacs LaFlèche—améliorations au lac du haut, \$5,500 ; rivière Columbia—améliorations, \$10,000 ; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles, \$2,500 ; rivière Kootenay—enlèvement d'obstacles entre la ligne de frontière et Kootenay-Landing, \$1,500 ; Langly—quai, \$2,000 ; Mount-Lehman—quai, \$2,000 ; port de Sydney—pour terminer le brise-lames, \$3,000 ; passage Thetis et de l'île Kuper—pour ouvrir le chenal de Telegraph-Harbour à Clam-Bay, \$6,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Nouvel outillage de dragage—provinces maritimes—sommés supplémentaires, (à voter de nouveau), \$50,000 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$80,000 ; outillage de dragage du lac Saint-Jean—reconstruction de dragueur, amélioration du remorqueur, etc., \$6,000 ; réparation du dragueur—somme supplémentaire, \$15,000 ; dragage, Ontario et Québec—somme supplémentaire, \$55,000 ; nouvel outillage de dragage, en général, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Pont de Bryson—reconstruction des piles et des abords—somme supplémentaire, \$5,000 ; pont de la rivière Belly à Lethbridge—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$19,200 ; pont de la rivière Old-Man's, à McLeod—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$23,000 ; pont de la rivière Battle, à Battleford—nouvelles substructures en béton et protection des abords avec pilotis en rangs serrés, \$10,000 ; pour payer le travail fait par des indiens et des métis sur le chemin d'hiver entre le Petit Lac des Esclaves et le Lac-aux-Esturgeons, territoire d'Athabaska, sous la direction du révérend A. Desmarais, \$800 ; pont sur la rivière Assiniboine à Shellmouth, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—Rivière Saguenay—jetées et estacades en amont de Chicoutimi, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe—provinces maritimes:—Ligne de télégraphe depuis le Grand-Bras-d'Or jusqu'au Upper-Kempt-Head, île Boularderie, (à voter de nouveau, \$1,000), \$1,50 ; ligne de Mabou, Cheticamp et Meat-Cove—prolongement jusqu'à la baie Saint-Laurent, \$3,000 ; pour le prolongement de la ligne de téléphone, de Chatham à Tracadie, N.-B., (à voter de nouveau), \$2,000 ; pour améliorer le service télégraphique sur l'île du Prince-Edouard, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Pour raccorder l'île-aux-Œufs à la ligne principale, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$1,500 ; amélioration du service des réparations, sur la ligne de la rive nord, \$3,500 ; lignes aériennes de Saint-Hilarion à Sainte-Agnès et à la baie Saint-Paul—rive nord du bas Saint-Laurent, \$2,750 ; pour le règlement de la réclamation de F. C. Bickerdike, réclamation se rattachant à l'entreprise du transport de poteaux télégraphiques, de la rivière Saguenay à divers points de la rive nord du golfe Saint-Laurent, \$3,500 ; baie Saint-Paul—embranchement de Chicoutimi—ligne de ceinture à partir d'un point situé près de Saint-Alexis, à Boileau et Ferland, \$600 ; île-aux-Grues—communication par câble avec la Grosse-Île ou la côte de la rive sud du Saint-Laurent, \$5,900, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Ligne de téléphone de Banff—renouvellements des appareils et prolongement de la ligne, \$1,100 ; Edmonton—ligne de télégraphe d'Athabaska-Landing, (à voter de nouveau, \$2,500), \$3,400 ; poste télé-